



DELIBERATION N° 2026-03

Objet : BUDGET 2026

Le 24 février 2026 à 14h00

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 09/02/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents (10) : Guillaume DESCAVE, Michel LAMARQUE, René VALORGE, Fabrice DEJOUX, Thierry NIGAY, Sylviane TERNISIEN, Patrice AUFRANT, Sébastien KELLER (suppl.), Gérard SIMOND (suppl.), Alain LE CLOIREC (suppl.).

Absents excusés : Colette LEBEAU, Jérémie LACROIX, Pierre AUVOLAT, Christian LAVENIR, Jean FARIZY, Bernard PATTEEUW.

Secrétariat assuré par : Guillaume DESCAVE.

Le comité syndical entend la proposition budgétaire pour l'année 2026 qui s'établit de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 333 537.49 euros	1 333 537.49 euros
Investissement	902 332.95 euros	902 332.95 euros
TOTAL	2 235 870.44 euros	2 235 870.44 euros

Le budget d'investissement est voté par opération selon les montants suivants :

Opération 1003 : 30 000€

Opération 1006 : 123 000€ (+4 948.24€ RAR)

Opération 1009 : 170 000€ (+3 002.39€ RAR)

Opération 1010 : 87 000€

Total des dépenses des opérations d'investissement : 410 000€ (+7 950.63€ RAR)

Dépenses hors opérations : 87 704.21€ (+ 6 605.99€ RAR)

Dépenses d'ordre : 390 072.12€

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- Adopte le budget 2026 tel qu'il s'établit ci-dessus,
- Charge le président de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Fait à Pouilly/Charlieu, le 24/02/2026

Le Président du SYMISOA
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance
M. Guillaume DESCAVE

Transmis au représentant de l'Etat le : **27 FEV. 2026**

Publié le : **27 FEV. 2026**

